



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 25 novembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Gil Avérous, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative,
acte la Reconnaissance mutuelle des brevets d'animateurs
entre la France et la Fédération Wallonie-Bruxelles**



En marge de son déplacement à Bruxelles à l'occasion du Conseil des Ministres des Sports et de la Jeunesse de l'Union Européenne qui a eu lieu les 25 et 26 novembre, Gil Avérous, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative, a rencontré la Ministre de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B), Valérie Lescrenier, pour acter la reconnaissance mutuelle des brevets d'animateurs entre la France et la FW-B.

À la suite d'un accord entre les deux ministres, les animateurs titulaires d'un brevet d'animateur de centres de vacances (BACV) homologué par la Communauté française de Belgique (dénommée Fédération Wallonie Bruxelles) pourront bénéficier, à partir du 1^{er} décembre 2024, d'une équivalence leur permettant de venir exercer en France. Les titulaires français du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) peuvent, quant à eux, exercer en Wallonie Bruxelles. Il s'agit de la première reconnaissance en droit français d'un brevet d'animateur obtenu dans un autre pays de l'Union européenne.

Cette reconnaissance mutuelle est le fruit d'une étroite coopération entre les Ministères en charge de la jeunesse de la France et de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il a vocation à faciliter la mobilité des animateurs entre la France et la Belgique.

Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) en France et le brevet d'animateur de centres de vacances (BACV) en Belgique sont des diplômes qui permettent d'encadrer de façon occasionnelle, à titre non professionnel, des enfants et des adolescents en accueil collectif de mineurs.

Les jeunes titulaires du BAFA pouvaient déjà exercer des fonctions d'animation au sein de la Fédération Wallonie Bruxelles, en obtenant l'équivalence individuelle de leur brevet par les services de la Fédération. Cette possibilité sera à présent également ouverte pour les jeunes animateurs dont le brevet a été homologué auprès de la Communauté française de Belgique qui pourront exercer en France.

Cette reconnaissance participe du travail mené par le gouvernement de promotion de l'animation volontaire. Il s'agit d'accompagner la dynamique positive et le regain d'attractivité que connaît le BAFA pour les jeunes par la réaffirmation de son sens originel : un brevet de l'engagement volontaire qui permet aux jeunes de s'engager et de vivre une première expérience collective dans un environnement professionnel.

« La reconnaissance mutuelle des brevets d'animateurs entre la France et la Fédération Wallonie-Bruxelles constitue une véritable avancée pour notre jeunesse au sein de l'Union Européenne (UE). Il s'agit de la première reconnaissance en droit français d'un brevet d'animateur obtenu dans un autre pays de l'UE. Je remercie chaleureusement Valérie Lescrenier, ministre de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour nos échanges constructifs. Je suis sûr que nos deux pays pourront continuer à travailler en étroite collaboration afin de faire avancer nos politiques publiques européennes en faveur de la Jeunesse. »

Gil Avérous, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative

« Aujourd'hui, nous écrivons une nouvelle page de l'histoire de notre coopération avec la France à travers la reconnaissance mutuelle des brevets d'animateurs. L'animation, souvent la première grande responsabilité assumée par les jeunes, trouve ici une reconnaissance transfrontalière et témoigne de notre engagement commun en faveur de la jeunesse. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Monsieur Gil Avérous, Ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative pour la qualité de nos échanges concernant le secteur de la Jeunesse. Cette première reconnaissance, dans le cadre du droit français, d'un brevet délivré par un autre pays de l'Union européenne, ouvre la voie à de nouvelles collaborations, visant à renforcer encore davantage les politiques européennes en faveur de la jeunesse. Ensemble, nous continuerons à œuvrer pour consolider ces initiatives et offrir aux jeunes des perspectives toujours plus ambitieuses. »

Valérie Lescrenier - Vice-présidente et Ministre de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse et des Maisons de Justice du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

CONTACT PRESSE

Cabinet du ministre des Sports de la Jeunesse et de la Vie Associative

Tél : 06 42 55 91 52

Mél : sec.presse.sports@sports.gouv.fr